EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

SEANCE DU 2 JUIN 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021
L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNEConseiller communautaire, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :
Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

RENOUVELLEMENT DU "LABEL EURODESK" POUR LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE

Sur proposition de Thierry MARTY, Vice-président en charge de la Jeunesse, de l'Insertion, de l'Attractivité Etudiante et de la Démocratie Participative,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 17 mai 2021,

Suite à la nouvelle labellisation « Information Jeunesse » en 2020, il est nécessaire de procéder au renouvellement du label « Relais Eurodesk en région » du Bureau Information Jeunesse (BIJ), situé à Libourne.

Ainsi, le BIJ poursuivra son action au sein du réseau Eurodesk, dont la vocation est d'encourager et de faciliter la mobilité des jeunes en Europe.
Cet engagement se traduit, au-delà de la participation à la vie de ce réseau, par des missions d'information et de communication sur les dispositifs mobilisables dans le cadre des projets de mobilité européenne.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**65** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- déposer une demande de labellisation « Relais Eurodesk en région » pour le BIJ situé à Libourne ;

- signer tous documents afférents à cette demande, dont la convention annexée à la présente délibération d'une durée d'une année, renouvelable tacitement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS
Gironde

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 2 JUIN 2021

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78

Date de convocation : 27/06/2021
L'an deux mille vingt et un, le deux juin à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Libourne -, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Patrick MERCIER, Vice-président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Brigitte NABET-GIRARD, Conseillère déléguée, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Mireille BERNEDE, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Joachim BOISARD, Marianne CHOLLET, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Christophe DARDENNE, Eléna DECOLASSE, Hélène ESTRADE, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Christophe GIGOT, Patrick HUCHET, Monique JULIEN, Martine LECOULEUX, Pierre MALVILLE, Gérard MOULINIER, David RESENDÉ, Laurence ROUEDE, Agnès SEJOURNET, Jean-Jacques TALLET, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

Absents :
Sophie BLANCHETON, Jean Louis D'ANGLADE, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe GIRARD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Paquerette PEYRIDIEUX, François TOSI

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Jacques LEGRAND pouvoir à Philippe BUISSON, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Bernard GUILHEM pouvoir à Joachim BOISARD, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Denis SIRDEY pouvoir à Hervé ALLOY, Jean Claude ABANADES pouvoir à Eléna DECOLASSE, Bernard BACCI pouvoir à Hélène ESTRADE, Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Didier CAZENAVE pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Renaud CHALLENGEAS pouvoir à Stéphanie DUPUY, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Julie DUMONT pouvoir à Thierry MARTY, Patrick JARJANETTE pouvoir à Eveline LAVAURE-CARDONA, Fabienne KRIER pouvoir à Chantal GANTCH, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Laurent KERMABON, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Pierre MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Chantal GANTCH, Laura RAMOS pouvoir à Marianne CHOLLET, Christophe-Luc ROBIN pouvoir à Philippe BUISSON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Marie-Claude SOUDRY pouvoir à Fabienne FONTENEAU

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

JEUNESSE, INSERTION, ATTRACTIVITE DU MONDE ETUDIANT ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

CALI PASS ÉTÉ

Sur proposition de Monsieur Thierry Marty, Vice-président à la jeunesse, l'insertion, l'attractivité du monde étudiant et à la démocratie participative,

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1er juin 2021,

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 17 mai 2021,

Vu la commission jeunesse en date du 28 mai 2021,

Dans le cadre de sa compétence Jeunesse, la Communauté d'Agglomération du Libournais propose, via les Espaces Jeunes, des activités, séjours ou encore des lieux de rencontre pour les jeunes du territoire. Le public des 16/18 ans adhère plus facilement à des activités qu'ils peuvent pratiquer en autonomie. Aussi, il est proposé de mettre en place à compter de cet été 2021, un « Cali Pass été » dont la vocation est de faciliter leur accès à des activités de loisirs, culturelles et sportives. Cette action est destinée aux jeunes domiciliés sur le territoire de La Cali et nés en 2003, 2004 ou 2005. Pour accéder à ce dispositif, ils devront avoir préalablement adhérer à l'un des Espaces Jeunes communautaires.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**65** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- mettre en œuvre le dispositif « cali Pass été » ;

- accorder une subvention en nature d'une valeur faciale de 65 € à chaque jeune du territoire éligible à ce dispositif, sous la forme d'un chéquier d'activités ;

- signer tous documents administratifs et comptables afférents à la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS
Gironde